



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

construction aéronautique

Question écrite n° 121965

Texte de la question

M. Bernard Carayon appelle l'attention de M. le ministre auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique, sur le manque de main-d'oeuvre qualifiée dont souffre l'industrie aéronautique en France, particulièrement dans la région toulousaine. Alors que 6 000 emplois doivent être créés en deux ans dans la région, les entreprises du secteur craignent de ne pouvoir embaucher des personnels suffisamment qualifiés pour ces emplois qui demandent rigueur et précision. En outre, à cela s'ajoute le risque que les travailleurs qualifiés quittent les PME pour n'aller travailler plus que dans les grosses entreprises du secteur. Celles-ci proposent en effet des conditions de travail avantageuses : rémunération attractive et proximité des centres urbains. Or ces PME sont essentielles pour la vitalité du secteur. Il lui demande s'il est prévu d'instaurer un bonus aux travailleurs de l'aéronautique conservant leur emploi dans une PME installée dans une zone rurale.

Texte de la réponse

La construction aéronautique est une activité stratégique pour la France que ce soit en termes de croissance et de développement économique, d'emplois ou d'équilibre des échanges. Le secteur représente plus de 300 000 emplois pour un chiffre d'affaires de 34 G€ et génère une balance commerciale positive de 18 G€. Il s'appuie sur un marché mondial du transport aérien dont les prévisions de croissance à moyen terme ne sont pas remises en cause. Pour répondre à cette croissance, tous les grands avionneurs se sont engagés dans des augmentations fortes de leurs cadences de production. Celles-ci entraînent un besoin accru de ressources humaines pour l'ensemble de la chaîne de production, avionneurs, équipementiers, sous-traitants. La filière qui a embauché près de 30 000 salariés entre 2008 et 2010, annonce ainsi près de 10 000 recrutements à court terme. Ces prévisions sont favorables pour la situation de l'emploi mais leur ampleur est de nature à créer une tension sur les métiers de l'aéronautique. Dès sa mise en place, en septembre 2010, le Comité stratégique de l'industrie aéronautique, présidé par le Ministre chargé de l'Industrie et le Ministre chargé des Transports, a examiné les pistes possibles pour que la filière puisse trouver l'ensemble des compétences dont elle a besoin. A ce titre, il a rappelé que les salariés contribuent de manière fondamentale à l'innovation et à la productivité de la filière et que l'excellence des formations et des compétences dans les métiers aéronautiques constitue une protection contre la concurrence et la délocalisation. Les avantages fiscaux et sociaux dont peuvent bénéficier les entreprises, installées en zone rurale, sont ciblés sur les zones de revitalisation rurale, caractérisées par un déclin de leur population. La loi de finances pour 2012 a modifié le mode de calcul du critère socioéconomique permettant d'identifier un tel déclin. Ce calcul est désormais réalisé à l'échelle du canton ou de l'arrondissement, ce qui peut conduire à intégrer de nouvelles communes dans les zones de revitalisation rurale. Les entreprises situées dans ces communes pourront donc trouver de nouvelles marges de manoeuvre pour la rémunération de leurs salariés, ce qui leur permettrait, par une politique salariale plus généreuse, de compenser le déficit d'attractivité qu'elles peuvent avoir vis-à-vis de communes situées à proximité des centres urbains.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Carayon](#)

Circonscription : Tarn (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121965

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : Industrie, énergie et économie numérique

Ministère attributaire : Industrie, énergie et économie numérique

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 15 novembre 2011, page 11924

Réponse publiée le : 7 février 2012, page 1106